PERMIS DE TRAVAIL B

Conjoint ou partenaire enregistré ou enfant de certaines catégories de travailleurs étrangers dispensés de permis de travail

(ART. 9,17° A.R. 09/06/1999)

Madame, Monsieur,

Par la présente je vous transmets ci-joint les documents concernant la demande d'autorisation d'occupation d'un travailleur de nationalité étrangère en Région de Bruxelles – Capitale.

Veuillez compléter les documents suivant les indications et me retourner le dossier accompagné de la présente lettre.

1) Le formulaire de demande d'autorisation d'occuper un travailleur de nationalité étrangère :
   ⇨ Complété, signé et daté par l'employeur ou son mandataire ;

! Dans tous les cas une personne physique résidant régulièrement en Belgique.

2) la photocopie de la carte d'identité de l'employeur ou du mandataire ;

3) la feuille de renseignements dûment remplie et signée par l'intéressé(e) et visée et datée par le Bourgmestre de la commune où il/elle réside. Ce document est valable **3** mois ;

le cachet de la commune doit être apposé sur ce document à côté de toute information manquante ou rectification.

4) le certificat médical (modèle en annexe), ce document est valable **3** mois .
   Si le certificat médical est fait hors E.E.E. , il doit être établi par un médecin agréé par l'Ambassade ou le Consulat belge du pays ;

! Si la personne concernée séjourne légalement en Belgique depuis au moins 2 ans, ce certificat médical n'est pas requis. De même en cas de demande de renouvellement d'un permis accordé précédemment, ce certificat médical n'est pas requis.

5) la photocopie du document de séjour de l'intéressé(e) (recto/verso);

PERMIS DE TRAVAIL B

Conjoint ou partenaire enregistré ou enfant de certaines catégories de travailleurs étrangers dispensés de permis de travail

(ART. 9,17° A.R. 09/06/1999)

6) la photocopie du document de séjour du conjoint – partenaire enregistré – père/mère (recto/verso) ;

7) la photocopie de l'acte de mariage (si conjoint) ou la photocopie de l'attestation d'enregistrement de la déclaration de cohabitation légale, établie par l'administration communale du lieu de résidence (si partenaire enregistré), l'acte de naissance ou d'adoption (si enfant);

8) la photocopie du contrat de travail conforme à la loi du 3/7/1978, daté et signé ;

9)en cas de renouvellement: la photocopie des fiches de salaire ou décomptes de paie pour toute la période du permis de travail qui arrive à échéance ;

10)en cas de renouvellement: la photocopie du permis de travail précédent de l'intéressé(e).

En restant à votre entière disposition pour toutes explications complémentaires, je vous prie d'agréer,
Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Votre correspondant